



Maîtrise en pharmacothérapie avancée

Option pratique ambulatoire



Ce programme est axé sur les soins directs aux patients atteints de maladies chroniques. Développez vos compétences professionnelles, votre leadership et votre créativité en acquérant des connaissances en pharmacothérapie avancée.

Ce diplôme ouvre également des portes vers le monde de la recherche et peut constituer une étape vers le Ph.D.

Devenez un acteur de changement

Grâce à la MPA - option pratique ambulatoire, vous deviendrez un levier de changement de la clinique en gériatrie et sur la gestion de la pharmacothérapie des maladies chroniques. Vous serez donc en mesure d'offrir des soins pharmaceutiques d'avant-garde, d'approfondir et de promouvoir de nouveaux services pharmaceutiques et de mener à bien des projets de recherche évaluative.

De plus, vous développerez une pratique clinique bénéficiant de l'élargissement du champ de compétences des pharmaciens et pharmaciennes conféré par la loi 31, assurerez une surveillance optimale de la pharmacothérapie et instaurerez des pratiques collaboratives.

Aperçu et structure de programme

D'une durée de 16 mois, la formation compte un total de 60 crédits échelonnés sur 4 trimestres à temps complet; 45 crédits sont attribués à la maîtrise proprement dite, et les 15 autres crédits sont alloués au diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée. Vous devez absolument

indiquer les deux programmes dans votre demande d'admission.

Votre premier trimestre d'études se compose de cours, d'ateliers et de stages spécialisés. Les trimestres suivants, pour leur part, sont surtout constitués de stages. La Faculté vous assigne une pharmacie communautaire ou un CHSLD, laquelle devient votre site principal de résidence. Par ailleurs, des rotations dans d'autres lieux de stages, comme en GMF/UMF (médecine familiale), en gériatrie et en clinique externe d'un établissement de santé vous permettent de prodiguer différents types de soins pharmaceutiques.

Les étudiantes et étudiants admis à cette option peuvent recevoir une bourse de 30 000 \$.

Admission et exigences

Pour être admissible au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée - option pratique ambulatoire, vous devez remplir les conditions suivantes :

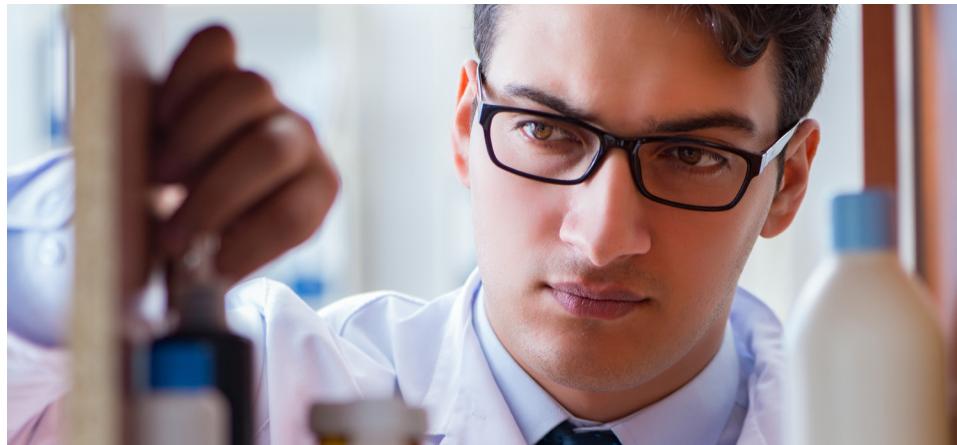
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique du vice-rectorat aux Études supérieures et postdoctorales;

- être titulaire d'un grade de 1^{er} cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débuter le programme;
- vous présenter à l'entrevue de sélection;
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Il est à noter que si la date de l'obtention de votre diplôme de premier cycle est antérieure à 2011 ou si vous provenez du marché du travail, des cours de mise à niveau pourraient vous être demandés afin de bonifier votre candidature.

Autres exigences

- Posséder un ordinateur portable;
- Être inscrit au tableau de l'Ordre des pharmaciens du Québec;
- Vous conformer à :
 - la politique de vaccination;



- la politique de formation en réanimation cardiorespiratoire;
- la vérification des antécédents judiciaires. Une demande de vérification des antécédents judiciaires devra être faite avant le début de chaque stage.

L'inscription se fait en ligne au
admission.umontreal.ca

Pour en savoir davantage sur la Faculté de pharmacie, visitez le pharm.umontreal.ca

Pour toute question :

M. Réjean Lemay, B.Pharm., C.P.H., M.B.A.
Chargé de cours
Responsable du programme

Téléphone : 514 343-7110
Courriel : rejean.lemay@umontreal.ca



220817

Faculté de pharmacie

Université 
de Montréal

Maîtrise en
pharmacothérapie avancée
Option pratique ambulatoire